

Accessoires pour toitures, façades et charpentes

Fennen 3, CH-8867 Niederurnen | tél. 055 617 21 30 | fax 055 617 21 38 | info@glaromat.ch | www.glaromat.ch

Consignes de sécurité

Crochets de sécurité SIHA12

Crochets de sécurité selon EN 795: testés 1996 cat. A+B et EN 517 B, 2006. Tous sens de charge.

Ce mode d'emploi et de montage est à lire attentivement avant le montage des crochets de sécurité.

Le crochet SIHA12 est monté sur un support vérifié statiquement (p.ex. structure portante du toit). Le SIHA12 sert de point d'ancrage pour l'équipement de protection personnelle contre les chutes et comme support d'échelle de couvreur. Le SIHA12 a été testé selon EN 795: 1996 cat. A+B et EN 517 B, 2006 (tous sens de charge) pour les charpentes en bois.

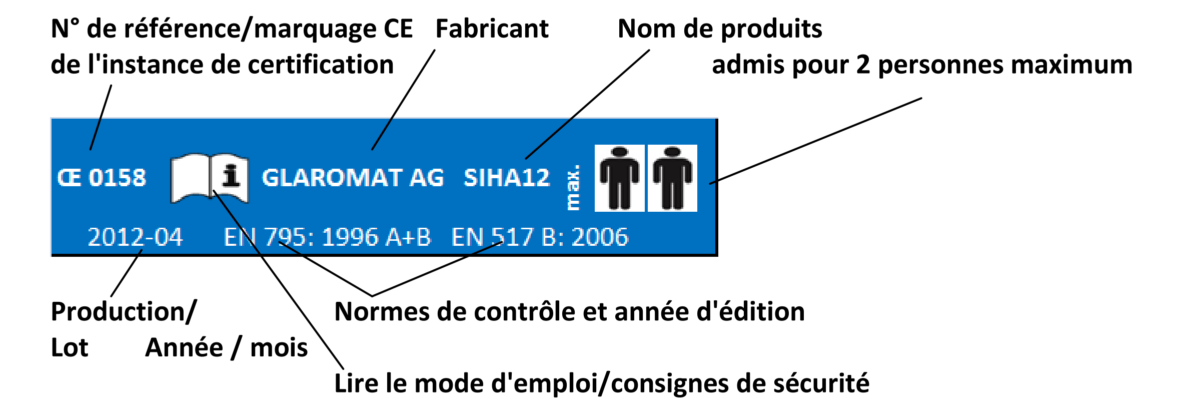
	**Les notices de montage et d'utilisation sont à étudier avant le montage et à appliquer strictement. Les instructions doivent avoir été lues et comprises par les utilisateurs. Les informations du fabricant sont à observer strictement. La non-observation peut être la cause de dommages personnels.**

Consignes de sécurité

- Lors du montage des crochets de sécurité, il y a lieu d'appliquer les consignes de la LAA (Loi sur l'assurance accidents), de l'OTconst (Ordonnance sur les travaux de construction) et de l'OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnels).
- Les crochets de sécurité pour toiture SIHA12 servent à assurer contre les chutes deux personnes maximum ou à accrocher des échelles de couvreur. Aucune autre charge ne doit être accrochée.
- Les problèmes de santé (troubles cardiaques et de la circulation, prise de médicament, indisposition) sont susceptibles de compromettre la sécurité des travaux en hauteur. En cas de doute, il y a lieu de consulter un médecin avant le montage/l'utilisation.
- Les SIHA12 sont à monter/utiliser exclusivement par des personnes formées aux travaux sur les combles.
- Le SIHA12 NE DOIT PAS servir de point d'ancrage pour les lignes de vie horizontales en corde selon EN 795 C.
- Les autres équipements de protection individuelle et toute autre longe doivent répondre aux normes en vigueur et sont soumis au contrôle annuel. (Longes EN 354, absorbeurs d'énergie EN 355, harnais antichute EN 361).

Voir au verso ⟹

- Le personnel de montage doit faire en sorte que le support convienne à la fixation des crochets SIHA12.
- Il faut utiliser impérativement les vis Glaro Turbo fournies, 8x80, pour la fixation.
- Les cordes de sécurité sont à fixer au SIHA12 uniquement au moyen de mousquetons adaptés. Le mousqueton s'accroche impérativement dans l'œillet inférieur.
- En cas de doute quant à l'utilisation sûre du SIHA12, il ne doit être utilisé qu'après accord écrit par une personne experte et compétente.
- L'espace au-dessous de la place de travail doit rester libre. L'espace libre requis au-dessous du bord de chute est à observer impérativement aussi pendant l'utilisation et le montage. Pour calculer l'espace libre, il faut tenir compte de la déformation du crochet de sécurité, du déchirement de l'absorbeur d'énergie, du déplacement du harnais et de l'allongement de la corde en cas de chute. Il faut en outre observer le mode d'emploi de tout autre équipement de protection individuelle utilisé pour prévenir les chutes.
- Avant d'accrocher quoi que ce soit au SIHA12, il faut vérifier visuellement l'absence de défauts. Si par exemple le crochet est plié ou si le revêtement de toit est défectueux, le crochet ne doit plus être utilisé.
- Sur les toits en pente, il y a lieu d'empêcher le glissement de masses de neige et de glace en montant des pare-neige adaptés.
- Le SIHA12 est à remplacer après avoir été soumis à une charge de chute ou en cas de doute.
- Il y a lieu de prévoir un plan de sauvetage pour les urgences éventuelles dans le cadre des travaux à effectuer.
- Il est strictement interdit de modifier les crochets de sécurité sans l'accord écrit du fabricant. Ceci vaut aussi pour les réparations.
- Le SIHA12 ne doit entrer en contact avec aucun produit chimique ou substance agressive.
- Les SIHA12 sont identifiables sans confusion possible à tout instant. (fabricant, type/modèle, numéro de série, normes EN)
- L'installation de sécurité (y compris les équipements de protection individuelle) est à expertiser une fois par an par une personne compétente. Celle-ci prend les mesures (éventuellement) nécessaires et consigne le résultat de l'expertise sur la fiche de contrôle fournie. Elle vérifie aussi la lisibilité du marquage.
- Si un tiers reprend le système de sécurité, les notices d'instructions et de montage ainsi que les fiches de contrôle sont à transmettre au repreneur.
- Si le SIHA12 est revendu dans un autre pays, le revendeur doit faire en sorte que les modes d'emploi et les instructions de contrôle régulier soient disponibles dans la langue du pays d'utilisation.
- Instance de contrôle: DEKRA EXAM GmbH, Dinnendahlstrasse 9, D-44809 Bochum, CE0158



Niederurnen, mai 2012